



### Le contexte global

**Superficie** : 377 829Km<sup>2</sup> (4400 îles)

**Population**: 127,5M (65% urbaine / 20% rurale)  
 Seuls 30% du territoire est habitable, ce qui entraîne une forte densité de population (5000 hab/km<sup>2</sup> à Tokyo) et donc d'urbanisation.

PIB/hab 2007 : 36568 USD

**Divisions administratives**: 8 régions (Hokkaido, Tohoku, Kanto, Chubu, Kinki, Chugoku, Shikoku et Kyushu), 47 département (ou préfectures) 3230 communes

**Régime**: Monarchie parlementaire

## I La ressource

|  |       | France |
|--|-------|--------|
| Précipitations moyennes (mm/an)  | 1668  | 867    |
| Ressources en eau renouvelables globales (km <sup>3</sup> /an)         | 439   | 203,70 |
| Ressources en eau renouvelables globales (m <sup>3</sup> /personne/an) | 3373  | 3439   |
| Consommation totale (km <sup>3</sup> /an)                              | 88,43 | 39,96  |
| Agriculture (%)  | 62    | 10     |
| Domestique (%)   | 20    | 16     |
| Industrie (incluant la production énergétique) (%)                     | 18    | 74     |

Le pays est formé d'une archipel de plus de 4000 îles dont les 4 principales sont : Hokkaido, Honshu, Shikoku et Kyushu.

En raison de cette particularité territoriale, la Mer Intérieure, la Mer du Japon, la Mer de Chine, la Mer des Philippines et l'Océan Pacifique bordent ses 29 751 km de côtes.

Le pays est soumis au phénomène de mousson de mai à septembre et connaît également des périodes de haut risque de typhons.

**Fleuves** : Le pays étant très montagneux, les cours d'eau sont courts et de fortes pentes mais sont assez larges.

Ile de Honshu : Shinano (367 km), Tone (322 km), Kitakami (249 km), Tenryu (213 km) et Mogami (229 km)

Ile de Hokkaido : Ishikari (268 km), Teshio et Tokachi

Ile de Shikoku : Yoshino

**Lacs** : Le principal lac est le lac de Biwa situé sur l'île de Honshu qui alimente les villes de Kyoto et Osaka. Sa surface est de 674 km<sup>2</sup> pour une capacité de 27,5 km<sup>3</sup>.

On trouve également le Kasumi-ga-ura (220 km<sup>2</sup>, 0,848 km<sup>3</sup>) et Inawashiro (105 km<sup>2</sup>, 3,86 km<sup>3</sup>).

### I.1 Particularités de la ressource en eau :

De nombreux barrages permettent le contrôle des inondations et les activités économiques du pays : irrigation, l'approvisionnement et le développement important de l'hydroélectricité. Le Japon répond ainsi à 70% de ses besoins en total autonomie.

## II Les mécanismes politico-institutionnels

### II.1 Les acteurs de l'eau

Plusieurs Ministères interviennent dans la gestion de l'eau.

| Eaux d'épuration  | Approvisionnement en eau potable          | Eaux à usage industriel |
|-------------------|---|-------------------------|
| 1. MLIT           | 1. MHLW                                   | 1. METI                 |
| 2. MIC            | 2. MIC                                    | 2. MIC                  |
| 3. CAO            | 3. CAO                                    | 3. CAO                  |
| 4956 fournisseurs | 1 870 opérateurs au détail, 86 grossistes | 152 opérateurs          |

Source : Mission économique – 2007

Avec : MLIT Ministère du Territoire, des Infrastructures et des Transports

MIC: Ministère des Affaires Intérieures et des Communications

CAO : Cabinet Office – 1er Ministre

MHLW : Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales

Le METI: Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie

Les autres organes intervenant dans la gestion des services sont hiérarchisés dans le tableau ci-après.

### 2 niveaux hiérarchiques:

| Niveau                      | Organisation  | Missions  |
|-----------------------------|---|---|
| National                    | Ministère de l'Environnement (MOE), anciennement Agence de l'Environnement jusqu'en 2001 et son département consacré à la gestion de l'eau ( <i>Environmental Management Bureau Water Environment Field</i> ) | Organisation centrale pour la gestion et la protection de l'environnement<br>Prévention de la pollution de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines)<br>Intervention à tous les stades du cycle de l'eau<br>Elaboration et Application des standards de qualité et contrôle de la pollution des eaux |
|                             | Ministère de l'Equipement   | Administration des dossiers concernant la conservation des rivières<br>Contrôle des inondations, de l'érosion et des rétentions des cours d'eau de catégorie A<br>Construction et gestion des barrages  |
|                             | Ministère de la Santé   | Service publique de l'eau (qualité)   |
|                             | Ministère de l'Agriculture  | Gestion des services d'eau potable et eaux usées dans les zones rurales   |
|                             | Ministère des Affaires Internationales et des Industries  | Responsable des eaux industrielles et du développement de l'hydroénergie  |
| Agences sous tutelle du MOE | National Land Agency  | Coordination et planning national<br>Elaboration des plans de développement de la ressource en coopération avec les autres organismes concernés   |
| Région                      | 7 Agences régional de l'environnement (1 seule agence étant responsable des régions de Chugoku et Shikoku)  | Mise en application régionale des directives nationales en matière de protection de l'environnement et développement des ressources   |

## II.2 Le cadre réglementaire

| Outils           | Principe  | Description  |
|------------------|---|--|
| Lois sur l'eau   | Water Pollution Control Law (1970)  | Loi pour la prévention de la pollution des eaux (1970)<br>Amendée plusieurs fois pour réglementer le traitement et la préservation des eaux souterraines |
| Lois spécifiques | Standards de qualité pour les eaux souterraines (1997) ;<br>Etudes d'Impact Environnemental (1994) ;<br>Mesures pour la préservation de la qualité des eaux (1984) ;<br>Mesures contre la contamination des sols (1970) |  |

## II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

### II.3.1 La réglementation des cours d'eau

Les cours d'eau sont classés en 2 catégories :

- Catégorie A : les cours d'eau sont gérés par le gouvernement devant leur importance majeure pour l'économie et la protection de l'environnement. Ils représentent 240 000 km<sup>2</sup> de surface.
- Catégorie B : les autres cours d'eau de moyenne importance sont gérés au niveau local.

### II.3.2 La planification

Le *Basic Environmental Plan* a été mis en place avec le *Basic Environmental Law* (1993). Le plan qui a court actuellement a été approuvé en 2000. Il prévoit la mise en place de mesures long – terme pour l'amélioration et la conservation de l'environnement.

### II.3.3 Les conventions internationales

Le Japon a ratifié la convention de Ramsar sur les zones humides en 1980 et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1998.

Le Japon est membre de la WEPA (Water Environment Partnership in Asia) qui a pour but de développer au travers de la mise en place d'une plate-forme d'information, la connaissance et l'amélioration de la gouvernance pour la gestion et la protection de l'eau.

Par ailleurs, le Japon est très impliqué dans l'aide au développement des pays en matière d'eau. L'Asian Development Bank devrait également accroître son influence pour l'atteinte des objectifs du Millénaire en matière d'accès à l'eau potable.



Pays – Membre de la WEPA Source : <http://www.wepa-db.net> - 2007

### II.3.4 La protection contre les inondations

Plusieurs Ministères sont amenés à intervenir pour le contrôle des inondations :

Le Ministère de l'Environnement ;

Le Ministère de l'Équipement ;

Le Ministère pour la gestion des Risques.

### II.3.5 Le financement de la politique de l'eau

L'État a recours au prélèvement d'une redevance pour le raccordement aux réseaux publics (redevance unique) et selon la consommation des foyers. Les prix étant fixés par les municipalités, ils varient d'une commune à l'autre. Ils ne suffisent cependant pas toujours à recouvrir aux dépenses publiques, ce qui explique le recours croissant aux partenariats avec les sociétés privées.

## III Les services d'eau et d'assainissement

### III.1 Quelques chiffres

- **Eau potable**

Origine de l'approvisionnement en eau potable : Bien que le pays compte quelques nappes phréatiques, les prélèvements proviennent en grande majorité des eaux de surface (à hauteur de 95%).

Raccordement au réseau public : 97%

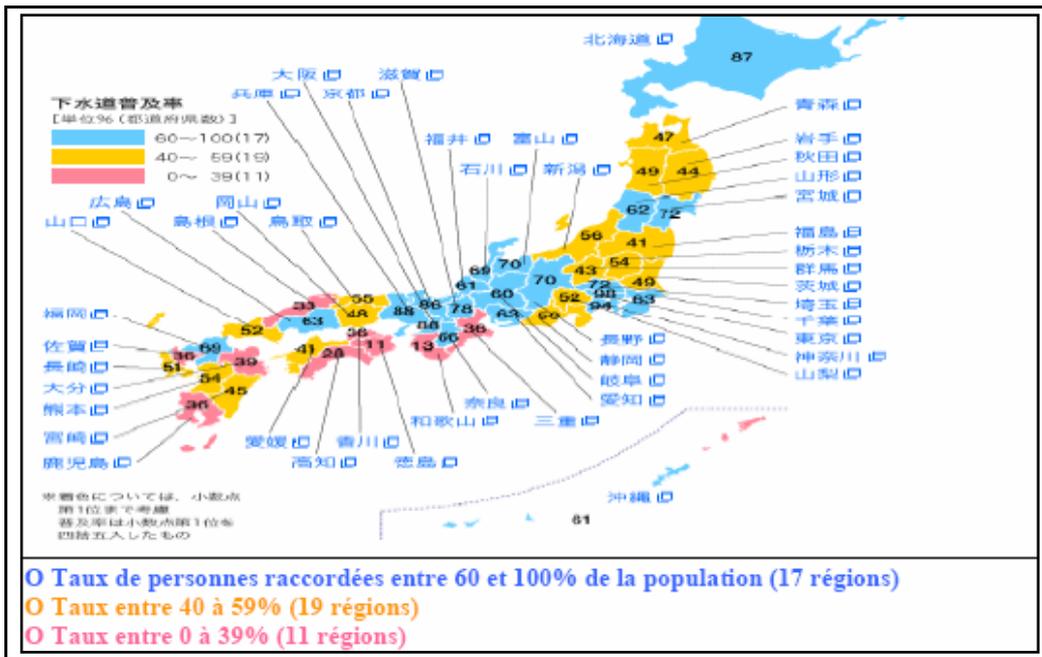
Consommation moyenne : 245 l/hab/j (2002)

Disponibilité de la ressource : non renseigné

- **Assainissement**

Taux de raccordement : 68% (variable selon la région, pouvant aller jusqu'à 35% dans certaines zones rurales)

Volume d'eau traité : 16 Mds m<sup>3</sup> en produit en 2002 dont 80% sont traités. Le procédé le plus répandu est un traitement secondaire. Les boues sont ensuite séchées et une part grandissante est réutilisée principalement dans la construction (fabrication de matières premières).



**Taux de raccordement par région**  
 Source : Mission économique – 2006

**III.2 Organisation et gestion des services**

Les compétences en matière d'eau et d'assainissement sont détenues par les communes. Depuis 2002, elles peuvent cependant avoir recours à des partenariats avec des sociétés privées pour la gestion des services et des infrastructures. Elles peuvent également avoir recours au rassemblement par communautés de communes afin de réduire et partager les coûts des services, la collecte des redevances étant souvent insuffisantes.

La distribution de l'eau potable est assurée par plus de 17 700 sociétés, souvent de petites tailles et publiques.

**III.3 Prix et coût de l'eau**

|   |       |
|---|-------|
| <b>Prix de l'eau (Euro/m<sup>3</sup>)</b> |       |
| <i>Eau</i>                                | 1,15  |
| <i>Assainissement</i>                     |       |
| Date des données                          | 2001  |
| Source:                                   | JWWA* |

\*Japan Water Works Association

**III.4 L'information et la participation du public**

Le Département de l'eau du Ministère de l'Environnement est responsable du programme « HOTARANGER » pour des actions de sensibilisation des plus jeunes à la protection de l'environnement.

Le «jour du traitement des eaux usées» (9 septembre) a été mis en place par le Ministère du Territoire afin de sensibiliser et informer les citoyens sur l'importance du traitement et de la qualité des eaux.

## Contacts

**Ministère de l'environnement**

<http://www.env.go.jp/en/>

**Institut national des Etudes Environnementales**

<http://www.nies.go.jp/index.html>

**Agence de l'Eau du Japon**

<http://www.water.go.jp/honsya/honsya/english/top.html>

## Bibliographie et sources d'information

*Annual Report on the Environment in Japan 2006*, Ministry of Environment, 2006, 47p

*JAPAN WATER SUPPLY DATA REPORT 2003 APRIL 2001- MARCH 2002 WATER SUPPLY IN JAPAN*, Japan Water Works Association 2003

**Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Land and Water Development Division.**  
2005. *AQUASTAT Information System on Water and Agriculture: Online database*. Rome: FAO.  
<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/dbase/index.stm>

**Republique Française, Ministère des Affaires étrangères:**  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/japon\\_571/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/japon_571/index.html)

**Missions économiques**  
[www.missioneco.org](http://www.missioneco.org)

**Encyclopédie libre Wikipedia**  
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Japon>